

Mazières-en-Gâtine

# Le permis de construire accordé

Le projet de restructuration de la mairie avance à grands pas. Le maire Alain Clairand l'a confirmé au cours de la réunion de rentrée du Conseil, vendredi.

**L**e permis de construire est accordé, un appel d'offres a été lancé pour deux lots : couverture sur le bâtiment existant ; voie et réseau devant et derrière la mairie. Le choix des entreprises sera décidé au prochain conseil municipal du 7 octobre et les travaux pourraient commencer début novembre, a précisé le maire Alain Clairand. Les appels d'offres pour le reste des travaux se feront en avril, pour continuer les travaux en mai, prévision de fin de chantier en mars 2018. Nous ne bloquerons pas toute notre trésorerie pour faire vivre d'autres projets. »

Jean-Marie Morisset, sénateur et premier adjoint, explique la démarche d'une demande de prêt « croissance verte à taux zéro auprès du groupe Caisse des dépôts. Les dépenses prévues sont de 883 066,80 TTC, mais après déduction des subventions acquises ou en cours, le besoin prévisionnel de financement pour la commune s'établit entre 190 000 € et 235 000 €. Il peut être couvert par un autofinancement de la commune ou par un prêt auprès d'un organisme bancaire. »

Selon Alain Clairand, « le projet de restructuration des locaux de la mairie peut bénéficier de ce prêt croissance verte à taux zéro car il respecte l'ensemble des critères d'éligibilité. » Un dossier pour un prêt de 200 000 € va être déposé avec l'accord du Conseil municipal. « Notez que la charge d'emprunt pour notre commune n'augmentera pas » rappelle le maire.

### Maison de santé

Réalisée par la Communauté de communes du Pays Sud-Gâtine, la maison de santé a ouvert ses portes le 1<sup>er</sup> septembre. « Assimilé d'utilité publique, nous pouvons exonérer de taxe d'aménagement le porteur de



Le projet de restructuration englobera tout le bâtiment, y compris la bibliothèque qui se déplacera dans l'ancienne gendarmerie et l'école de musique transférée dans les anciens locaux de l'épicerie solidaire.

projet ». À l'unanimité, le conseil municipal décide de faire bénéficier la Communauté de communes de cette exonération.

### Cantine

Les tarifs pour les enfants de l'école augmentent de 2 %. Le ticket passe de 2,86 € à 2,92 € pour la nouvelle année scolaire.

### École

Deux postes emplois non titulaires pour la cantine ont été créés à raison de 4 h 36 semaine/annualisée.

### Collège

La commune participe à hauteur de 271,43 € à l'achat d'une armoire chaude pour la cantine.

### Subventions

3 650 € seront partagés entre différentes associations de la commune.

### Vol

Après le vol de la table de mixage et du micro dans les locaux de la salle socio-éducative, Alain Clairand et le Conseil municipal ont évoqué un éventuel rachat de matériel.